



Le programme «Dynamisation des Groupements Forestiers» (partie 1)

Les groupements forestiers (ou GF) sont particulièrement représentés en Midi-Pyrénées. Ils ont permis de constituer une ressource abondante et de qualité sur laquelle repose aujourd'hui en partie la vitalité de la filière. Cependant, chez certains, des difficultés administratives et techniques contrarient leur pleine efficacité économique !

La richesse du sujet conduit l'« Echo des forêts » à consacrer deux dossiers à l'action de relance menée dans le cadre du programme « Dynamisation des groupements forestiers ». Ce premier « opus » traite plus spécialement de l'Aveyron, où le programme a débuté en 2010. L'Echo n°69 braquera les projecteurs sur le département du Tarn.

Afin de répondre aux besoins de nombreux gérants, le CRPF, avec l'appui technique et financier de la DRAAF Midi-Pyrénées, a initié le programme «Dynamisation des groupements forestiers», dont l'objectif est de valoriser les investissements financiers et techniques réalisés. Débuté en Aveyron, ce programme s'est ensuite étendu au Tarn en 2012. Il consiste à accompagner les Groupements Forestiers en difficulté, en développant des actions adaptées à chacun d'entre eux.

Pour une bonne efficacité et une bonne adaptation aux contextes départementaux, il s'appuie sur une enquête préalable, réalisée sous forme d'un questionnaire adressé à l'ensemble des gérants. Les actions sont suivies par des comités de pilotage constitués de la DDT, du CRPF, des Syndicats de Forestiers Privés et de représentants de GF.

En Aveyron : solidarité et innovation

La première phase d'inventaire a dénombré 146 GF qui ont été classés selon des critères administratifs et techniques. Il est apparu que, si nombre d'entre eux fonctionnent bien, beaucoup d'autres restent "en panne".

Des situations contrastées, liées à l'historique...

Boisés généralement grâce à des contrats en travaux du Fonds Forestier National au cours des années 60 à 80, ces GF sont implantés dans des stations diverses et, bien souvent, sur des pentes importantes. Leur exploitation y est difficile, ce qui peut aller jusqu'à bloquer leur gestion. À l'inverse, ceux qui ont été implantés sur des reliefs et des sols plus favorables, ont connu une belle réussite ! Ils ont ainsi pu rembourser leur dette auprès de l'Etat, preuve, s'il en fallait, que la forêt, également, récompense mieux sur des terrains peu pentus !

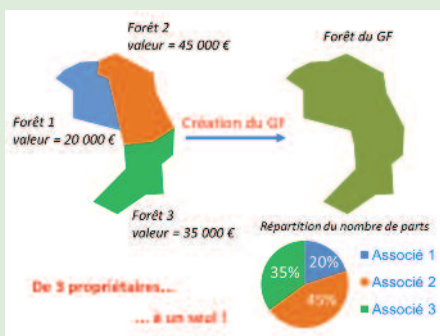
La pente constitue, en effet, la principale contrainte de gestion ! Tout projet de desserte, de sylviculture ou d'exploitation, s'y révèle onéreux, aggravant ainsi la situation financière de ces sociétés, déjà endettées et sans ressources. Le cycle infernal est engagé : pas d'aménagements faute de financement, donc pas de coupes et pas de revenus... Récemment, l'Administration a bien accordé à certains des réductions de dette, partielles ou totales. Malheureusement, la gestion au quotidien ne s'en trouve pas facilitée pour autant car les difficultés liées à la nature de l'entité juridique et des boisements persistent. De plus, lorsqu'elles sont totales, le suivi n'est plus assuré par la DDT.

La gestion administrative des GF est une nécessité absolue !

En tant que sociétés civiles, les GF relèvent de la législation qui s'y applique. Ignorant tout de ces règlements ou rebutés par leur complexité, la plupart des gérants ont négligé ce domaine. Et le temps a passé... De successions en partages, des parts ont été oubliées. La vie a éloigné et dispersé les voisins et parents. De plus en plus d'associés sont injoignables, inconnus. Aujourd'hui, certains gérants découvrent avec effarement que, pour obtenir un simple n° SIRET, le Tribunal de Commerce et des Sociétés, (TCS), exige une liste de porteurs de parts et des statuts à jour ! Que tout changement de gérant ou d'associés doit faire l'objet d'une déclaration au TCS et d'une publicité légale. Ou encore que la fin de l'exonération de taxe foncière oblige à trouver des fonds, de manière légale et équitable, auprès de l'ensemble des associés !

C'est ainsi que ces structures, initialement dynamiques, aux membres fondateurs enthousiastes (parfois trop !), ont connu une dérive progressive. Les nouveaux associés, descendants des fondateurs, désabusés et amers, découvrent aujourd'hui des situations bloquées. Ces GF en impasse administrative constituent, hélas, la majorité des cas en Aveyron !

C'est quoi un groupement forestier ?



Les groupements forestiers, ou GF, permettent à des propriétaires forestiers de s'associer pour mettre en commun leurs forêts. Ils ont été institués pour lutter contre le morcellement de la forêt privée en évitant le démembrement des propriétés. Quand un groupement forestier est constitué, il devient en effet propriétaire des biens apportés par les associés. Ceux-ci voient leurs apports convertis, en fonction de leur valeur, sous forme de parts sociales (cf. figure ci-contre). Ils continuent par ailleurs à disposer sensiblement des mêmes aménagements fiscaux que ceux prévus pour les propriétaires de forêt.

Les GF ont été un outil majeur de la politique forestière française de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, permettant le maintien - et souvent la constitution - de patrimoines boisés étendus et gérés. Ces patrimoines ont souvent servi de cadre à des investissements sylvicoles importants (boisements, desserte...), ce qui a globalement amélioré l'état et le potentiel de la ressource forestière française.

Si leur développement a conduit à de belles réussites, la formule suppose, pour fonctionner efficacement, un gérant et des associés motivés. Les GF sont en effet soumis, en tant que sociétés civiles, à des contraintes administratives qui s'ajoutent à celles de la gestion forestière. La division progressive des parts sociales, à l'occasion des successions, conduit, de plus, à la multiplication du nombre de « petits » porteurs dont l'intérêt se dilue en proportion des parts détenues. Ces facteurs ont pesé au fil du temps sur la gestion des GF.

AGFAT : Une nouvelle association pour aider les Groupements Forestiers

L'Association des Groupements Forestiers de l'Aveyron et du Tarn (AGFAT) a été créée l'an dernier, à l'issue de réflexions menées avec l'appui du CRPF et de ses partenaires dans ces deux départements. Présidée par Monsieur Gérard ETAIX, gérant de GF, elle poursuit deux objectifs principaux : d'une part, apporter une aide aux gérants, confrontés à de nombreux problèmes de suivi administratif, en favorisant les échanges d'expériences et, d'autre part, au côté des autres structures de la forêt privée, tenter de faire évoluer, la réglementation s'appliquant aux GF. Le tout dans un souci de simplification et d'adaptation à la spécificité de ces sociétés. Ces objectifs nécessitent d'atteindre un seuil élevé de représentativité.

Pour obtenir des informations complémentaires ou demander un bulletin d'adhésion, vous pouvez solliciter directement l'association par mail : agfat12-81@gmail.fr ou contacter Monsieur ETAIX : 05 65 69 72 64.



Dans l'Aveyron, les boisements résineux des groupements forestiers occupent fréquemment de fortes pentes



Pour s'en sortir : du pragmatisme avant tout !

Face à ce tableau « noir », le CRPF en collaboration avec la DDT a décidé de relever le défi. Une analyse des situations a été entreprise pour faire émerger des solutions techniques spécifiques et réalistes, adaptées à chaque catégorie de GF. Un accompagnement administratif est proposé aux gérants pour identifier les démarches à effectuer, notées dans une « feuille de route ». De grands mots et de grandes théories, direz-vous, mais qui, présentés avec conviction et pragmatisme, fonctionnent ! Certaines solutions techniques, ayant pour objectif principal de trouver rapidement des ressources financières, bousculent les idées reçues et les pratiques habituelles. Bien sûr, la méthode repose aujourd'hui, sur la re-motivation des gérants et sur un accompagnement « volontariste » du CRPF ! Mais demain, elle pourra être appliquée à un plus grand nombre de GF, et par d'autres professionnels.

Les premières réussites et les espoirs...

Les premiers tests, menés sur un échantillon de GF, apportent des résultats encourageants. Même si tout n'est pas si simple et bien que les formules n'aient rien de « magique », les GF concernés voient leur situation s'améliorer nettement, tant sur le plan technique qu'économique : 35 000 m³ de bois ont déjà été mobilisés !

Ces résultats dépassent parfois les objectifs initiaux. Ils ont, par exemple, permis un rapprochement entre les acteurs. CRPF, DDT, coopératives, experts, exploitants sont ainsi amenés à échanger autour de savoirs et de savoir-faire mais aussi et surtout à s'accorder sur l'interprétation des règles et à harmoniser les modalités d'intervention. D'autres solutions restent à tester mais la voie s'ouvre progressivement et des espoirs sont à nouveau permis pour les GF en difficulté.



Des actions originales

C'est à la fin d'une journée de formation des gérants, en décembre 2011, qu'a germé l'idée. « Et si c'étaient des gérants aveyronnais comme les autres, qui témoignaient de l'importance du suivi administratif et de leur réussite dans ce domaine ? » Sans forcément avoir suivi d'études spécialisées, simplement avec leur bonne volonté, leur bon sens, et quelques saines lectures ou conseils, certains parviennent à faire « tourner » leur GF, à peu près en règle, et à maintenir des liens avec leurs associés. S'ils y arrivent, pourquoi pas les autres ?



Un travail solidaire

Quatre gérants expérimentés se sont alors généreusement lancés dans l'aventure : Messieurs ETAIX, GALIBERT, FABRE et JAKUES. Ils contactent les gérants et leur proposent de participer à des réunions par secteur géographique, afin d'échanger expériences, trucs et astuces, en l'absence de tout technicien de quelque organisme que ce soit ! Le CRPF réserve une salle, fournit les documents à distribuer et se tient prêt à épauler l'équipe pour les questions auxquelles elle n'aurait pu répondre. Le syndicat des forestiers privés de l'Aveyron encourage cette action menée par des adhérents, dont deux sont administrateurs. Elle se déroule en effet au profit de GF soit déjà adhérents, soit auxquels il est proposé d'adhérer. Le syndicat apporte également un soutien financier en accordant aux bénévoles des indemnités de déplacement (véhicule et repas).

Depuis 2012, c'est une "affaire qui tourne" : des réunions ont été animées à Rodez, Saint-Sernin sur Rance, Rieupeyroux, Saint-Affrique et Camares. Cette initiative donnera, peut-être, des idées d'autres départements. Elle repose, essentiellement, sur le généreux investissement personnel de quatre sylviculteurs bénévoles, que nous remercions vivement.

Quelques informations utiles



Le CRPF met à disposition un certain nombre de documents qui peuvent aider les gérants et associés de groupements forestiers. Il s'agit de brochures d'information (exemple : manuel « Gérer un groupement forestier » en illustration), de fiches pratiques, ou encore de documents types (exemple : modèle de convocation aux Assemblées Générales).

Selon les cas, ces documents peuvent être :

soit demandés au CRPF via son site internet :

<http://www.crfp-midi-pyrenees.com/vousinformer/index.htm>

soit téléchargés en ligne :

http://www.crfp-midi-pyrenees.com/actualites/support_GF.htm

Pour une information exhaustive, citons également le guide « Les groupements forestiers », rédigé par Nicolas RONDEAU, juriste à la fédération nationale des syndicats Forestiers Privés de France (contact : 01 47 20 36 32 ou www.foretriveefrancaise.com).